

République française

Département du Cantal

## COMMUNE DE LACAPELLE VIESCAMP

Séance du 08 décembre 2022

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 02/12/2022

Présents : 11

*L'an deux mille vingt-deux et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Maryline MONTEILLET*

Votants : 12

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 1

**Présents :** Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

**Représenté :** Serge POTEL par Alain PEYROU

**Absent :** Antoine GENCE

**Secrétaire de séance :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE

### Objet: Départ à la retraite d'un agent communal. - DE\_2022\_69

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal, le départ à la retraite au 31 décembre 2022 de l'agent territorial affecté au service de la restauration scolaire.

Eu égard à la manière de servir de l'agent, à ses propres compétences et à l'excellence de ses relations dans le cadre de ses fonctions, Mme le Maire propose de prévoir de lui offrir un cadeau d'une valeur de **400,00 euros**.

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide d'offrir à l'agent concerné un cadeau d'une valeur de **400,00 euros**.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6238 du budget 2022.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

A Lacapelle-Viescamp, le 08 décembre 2022

Le Maire,

Maryline MONTEILLET

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/12/2022 015-211500889-20221208-DE_2022_69-DE

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 15/12/2022  
et publié ou notifié  
le 15/12/2022